

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 8 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le mardi 8 décembre à 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué par Monsieur le Maire le mardi 1^{er} décembre 2009, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Albert ANDREVON, Maire de la commune.

Présents : A.Andrevon, M.Azy, D.Buscarini, F.Chanas, Y.Cottavoz, C.Cuchetto, P.Manjarrès, J.Marron, F.Muggéo, G.Piroit, M.Sowinski, G.Trumaut, A.Veiga.

Absents avec pouvoir : M.Augoyat pouvoir à Y.Cottavoz
A.Caïato pouvoir à D.Buscarini
A.Fender pouvoir à P.Manjarrès
J.Gerbaux pouvoir à A.Andrevon

Absent : D.Dessarps

Monsieur Gérard Trumaut est élu secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h40

Mr le Maire sollicite l'accord des conseillers pour ajouter un point à l'ordre du jour : clôture de la régie d'avances et de recettes de la halte garderie.
Ce point sera traité en fin de séance.

Vote pour à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES

Délibération n°1 – Nomination de deux conseillers municipaux délégués en remplacement du conseiller municipal délégué actuel.

Monsieur Didier DESSARPS souhaite pour des raisons personnelles et de disponibilité être déchargé de sa fonction de conseiller municipal délégué tout en restant conseiller municipal.

Il convient donc de répartir les fonctions qu'il assumait entre les autres membres élus.

Il est proposé de nommer :

- François MUGGEO, délégué aux petits travaux et aux relations avec les employés communaux des services techniques, il percevra une indemnité de fonction de 5% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique (art L 2123-231)
- Jacques GERBAUX, au suivi de la commission des autorisations d'urbanisme, il percevra une indemnité de fonction de 5% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique (art L 2123-231)

Le suivi des opérations d'investissement et de sécurité-circulation sera repris par Mr MARRON, Adjoint au Cadre de Vie. Il postulera aussi pour le poste de vice-président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Lumbin-La Terrasse.

Vote pour à l'unanimité

Délibération n°2 – Diagnostic d'éclairage public : choix du bureau d'étude, montant de l'étude, demande de subvention au SE 38.

Par délibération du 20 février 2009, la commune a décidé d'engager un diagnostic d'éclairage public afin d'obtenir un état des lieux du réseau existant et d'évaluer les différentes possibilités d'amélioration sur le plan qualitatif, énergétique et financier.

Cette étude d'un montant de 3 327,50 € H.T. est financée à hauteur de 80%. Par l'ADEME (35%), par le Conseil Régional Rhône-Alpes (35%) et le Syndicat d'Energie (10%).

Après consultation de trois bureaux d'études, la proposition du bureau Alpha JM est considérée comme la plus complète et intéressante.

Vote pour à l'unanimité

Délibération n°3 – Aménagement de la RD 1090 – tranche 1 et 2 – mise en souterrain des réseaux électricité, éclairage public, téléphone (SE 38).

Le syndicat a fait réaliser des études relatives à l'affaire « **Aménagement RD 1090 tranche 1** ».

SE 38 – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	133 276 €
- le montant total des financements externes s'élèvent à :	72 528 €
- les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à :	3 724 €

La contribution aux investissements, pour cette opération s'élève à : 57 024 €

Afin de permettre au SE 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SE 38

le paiement s'effectuera comptant en 2 versements, acompte de 80% puis solde : 57 024 €

SE 38 – TRAVAUX SUR RESEAU France TELECOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	22 670 €
- le montant total des financements externes s'élèvent à :	3 677 €
- les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à :	1 189 €

La contribution aux investissements, pour cette opération s'élève à : 17 804 €

Afin de permettre au SE 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondant au SE 38

Le paiement s'effectuera comptant en 2 versements, acompte de 80 %, puis solde : 17 804 €

Vote pour à l'unanimité

Le syndicat a fait réaliser des études relatives à l'affaire « **Aménagement RD 1090 tranche 2** ».

SE 38 – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	33 095 €
- le montant total des financements externes s'élèvent à :	25 253 €
- les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à :	1 146 €
La contribution aux investissements, pour cette opération s'élève à :	6 696 €

Afin de permettre au SE 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SE 38

Le paiement s'effectuera comptant en 2 versements, acompte de 80 % puis solde : 6 696 €

SE 38 – TRAVAUX SUR LE RESEAU France TELECOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	4 009 €
- le montant total des financements externes s'élèvent à :	805 €
- les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à :	574 €

La contribution aux investissements, pour cette opération s'élève à : 2 630 €

Afin de permettre au SE 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondant au SE 38

Le paiement s'effectuera comptant en 2 versements, acompte de 80 % puis solde : 2 630 €

Vote pour à l'unanimité

Délibération n°4 – Demande d'implantation d'une classe démontable au Conseil Général pour l'année scolaire 2010/2011.

Les effectifs scolaires de l'école maternelle sont toujours élevés à la rentrée de 2009 avec 90 enfants inscrits pour trois classes.

Un programme immobilier va s'achever sur la commune au 2^{ème} semestre 2010. Il est susceptible d'apporter six à douze inscriptions dans les écoles publiques de la commune. De plus, 27 enfants nés en 2008 intégreront l'école maternelle en septembre 2011.

La commune de Lumbin doit se préparer à accueillir une nouvelle classe dans un temps limité, alors qu'elle souffre d'un déficit de bâtiments communaux scolaires.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Général de l'Isère pour lui demander de mettre à disposition de la commune un bâtiment démontable comprenant une salle de classe, un dortoir, des toilettes pour une durée d'au moins deux années.

Ces locaux seront installés sur le plateau sportif, à proximité immédiate de l'école maternelle.

Vote pour à l'unanimité

Délibération n°5 – Voirie communale : modification de l'appellation de deux chemins.

Afin de s'adapter à l'évolution de l'urbanisation, le plan de la commune doit être mis à jour.

A cette occasion, il paraît judicieux d'apporter quelques modifications à la dénomination de corps de rues, les modifications suivantes sont proposées :

- le chemin des Groubelières devient chemin des Balmes
- l'allée des Ecoles devient chemin des Drayes pour sa partie située de son raccordement sud avec la RD 1090 a la fin du centre commercial.
- l'allée des Ecoles sera maintenue pour la voie située entre la mairie et le centre commercial jusqu'à l'entrée sud de l'école maternelle ;

Vote pour à l'unanimité

Délibération n°6 – Aménagement de la bibliothèque : autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Par délibération en date du 19 mai 2009, le conseil municipal de Lumbin a retenu, après consultation restreinte sur compétence, références et moyens, Monsieur Alain RIMET, comme architecte, dans le cadre du dossier d'aménagement de la bibliothèque.

La mission de maîtrise d'œuvre sera assurée par les co-contractants ci-dessous énoncés, groupés solidairement,

- Alain RIMET, architecte DPLG, mandataire du groupement
- La SARL ITF (ingénierie Trans Fluides)
- Alain Bastide, directeur de la SORAETEC (Société Rhône-Alpes d'études techniques de la construction
- La SARL EAZC, Christian TEYPAZ
- La SARL ARBORESCENCE, Laurent CLERE.

Il s'agit aujourd'hui de contractualiser cette collaboration et d'autoriser Mr le Maire à signer les pièces administratives du marché de maîtrise d'œuvre (acte d'engagement, CCAP, pièces administratives du marché de chaque membre de l'équipe, etc....).

Le montant TTC du marché s'élève à 86 112,60 €.

***Vote POUR : 16
Vote CONTRE : 1***

FINANCES

Délibération n°7 – Vote du tarif d'entrée du spectacle « la commission centrale de l'enfance » qui aura lieu le 12 décembre à l'espace Icare.

La Maison de la culture de Grenoble décentralise certains spectacles. C'est le cas de « LA COMMISSION CENTRALE DE L'ENFANCE » qui aura lieu le samedi 12 décembre à 20h30 à l'espace Icare ;

Il convient de fixer le tarif d'entrée de ce spectacle.

La proposition du Maire est de 8€ par personne, gratuité pour les enfants de moins de 10 ans et les demandeurs d'emploi.

Les droits d'entrée de ce spectacle seront encaissés via la régie de recette « organisation de manifestations ».

Vote pour à l'unanimité

SUBVENTIONS

Délibération n°11 – Demande de subvention à la Direction Générale des Affaires Culturelles (D.R.A.C) au Conseil Général et à la Communauté de Communes du Grésivaudan pour l'aménagement de la bibliothèque.

La commune de Lumbin a pour projet de créer une bibliothèque, centre socio-culturel.

Le montant des dépenses est estimé à 779 000 € H.T.

Différentes aides sont sollicitées auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), du Conseil Général, de la Région dans le cadre du CDPRA, dont le détail est indiqué dans le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	%
Achat du terrain contigu	34 000	Département de l'Isère CDPRA	30 000	4%
TRAVAUX	605 000	Département de l'Isère ligne classique - travaux	121 000	15%
INFORMATIQUE	10 000	Département de l'Isère ligne classique - mobilier	15 000	2%
HONORAIRES ET DIVERS	110 000	DRAC	250 000	32%
MOBILIER	30 000	Autofinancement	373 000	47%
TOTAL DES DEPENSES	789 000	TOTAL DES RECETTES	789 000	100%

Vote pour : 16
Abstention : 1

Délibération n°12 – Demande de subvention Dotation Globale d'Equipements (D.G.E) 2009 pour aménagement de sécurité sur la RD 1090 – carrefour des Brunets.

La réalisation d'un nombre important de logements sur le secteur « des Brunets » à l'entrée Nord du centre du village nécessite la réalisation d'aménagements de sécurité.

Une pré-étude d'aménagement a été réalisée sur la base de plusieurs objectifs :

- apaiser la circulation automobile sur la RD 1090
- sécuriser les mouvements du tourne à gauche pour accéder aux lotissements du secteur des Brunets
- créer des quais rendant accessibles les transports en commun aux personnes à mobilité réduite
- élargir et améliorer les trottoirs
- renouveler l'éclairage public.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'ingénierie PVI.

Le coût global estimé de ces travaux est de 259 402,00 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- 1) Conseil Général de l'Isère : 40 000 € - tranche 1 – en 2011
- 2) Etat (DGE) : 20 % de 259 402 € soit 51 880,40 €
- 3) Autofinancement ou emprunt : 167 521,60 €

Vote pour à l'unanimité

URBANISME

Délibération n°13 – Révision du Plan Local d'Urbanisme : concertation publique

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-13, et L.300-2

Monsieur le Maire expose que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme adopté le 9 juin 2006 ne reflète pas, dans ses documents graphiques et dans son règlement, les orientations affichées dans le PADD (Projet d'aménagement et de Développement durable), en particulier sur les points suivants :

- maîtrise de l'urbanisation dans le temps
- maîtrise de l'équilibre social
- loisirs futurs en équipements publics

Il propose que soit relancée une réflexion approfondie sur l'aménagement urbain de la commune afin d'en maîtriser le développement dans l'intérêt général.

Cette démarche d'actualisation des documents d'urbanisme pour les adapter au territoire et à son évolution portera en particulier sur les points suivants :

- maîtrise du développement urbain
- sauvegarde du patrimoine naturel et bâti de la commune
- inscrire la démarche du PLU dans une démarche de développement durable
- mener une réflexion sur les déplacements dans la commune
- définir les besoins en équipements publics et leur localisation pour vitaliser les quartiers
- assurer la compatibilité de notre projet avec les documents des communes voisines, de la Communauté de Communes du Grésivaudan et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le Maire expose également qu'il y a lieu de fixer les modalités de concertation conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, qui impose que toute élaboration du Plan Local d'Urbanisme fasse objet d'une concertation préalable avec la population durant toutes les études et selon les modalités prévues par le Conseil Municipal.

Vote pour à l'unanimité

Point non inscrit à l'ordre du jour et annoncé en début de séance

Délibération n°14 – Clôture de la régie d'avances et de recettes de la halte garderie

Par arrêté préfectoral en date du 11/08/2009, la halte-garderie de Lumbin a intégré le Syndicat Intercommunal des Haltes Garderies (SIHAG).

Il convient donc de clôturer la régie d'avances et de recettes de la halte garderie de Lumbin puisque la gestion administrative de la structure relève désormais du SIHAG.

Mr le Maire propose de clôturer la régie d'avances et de recettes de la halte garderie.

Vote pour à l'unanimité

INFORMATIONS

- ✓ Les illuminations de Noël : elles seront installées entre le 14 et le 18 décembre 2009.
- ✓ Eglise : Le toit temporaire s'est envolé. Le périmètre a été remis en sécurité
Il faut remettre une couverture temporaire.
L'architecte va prendre des mesures conservatoires.
Protection des têtes des murs par des bâches (entreprise Martin interviendra le 11 décembre).
- ✓ Le jardin d'enfants : fermé au public jusqu'au printemps pour des raisons de sécurité. Mr le Maire précise que ce jardin sera ensuite fermé la nuit pour préserver le bien-être des riverains.
- ✓ Dans les réunions de quartiers, les lumbinois ont manifesté leurs inquiétudes face aux nombreuses transgressions du code de la route : vitesse excessive, non respect des panneaux stop, des feux tricolores et des sens interdits. Mr le Maire sollicitera des contrôles plus fréquents par la gendarmerie.

Fin de la séance à 22h25

Fait à Lumbin le 10 décembre 2009

**Le Maire,
A.ANDREVON**